



**AN 2026
26-007C**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Ali HADIK procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ,

Absents :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2026

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FAMILIALE RURALE "MFR" DU PERCHE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la Maison Familial et Rurale (MFR) du Perche, sollicitant une participation financière de la commune, pour l'année scolaire 2025/2026, en faveur d'un enfant aubergenvillois inscrit dans cet établissement,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260218-DEL26_007C-

Considérant la volonté de la commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires Scolaires, Péri-scolaire et Petite Enfance réunie le 17 février 2026,

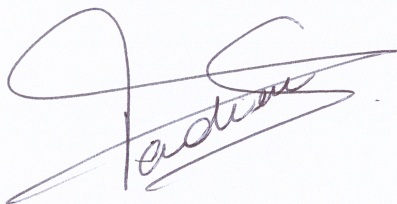
Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Christine LOZACH-PAIOLA, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires, au Péri-scolaire et à la Petite Enfance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'ACCORDER** à cet établissement une participation financière pour l'année scolaire 2025/2026 selon les modalités suivantes :

Etablissement scolaire	Nombre d'élèves /apprenants	Participation financière unitaire	Participation financière totale
MFR DU PERCHE	1	200 €	200 €

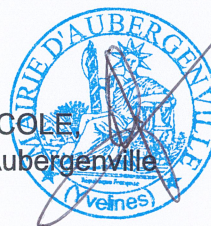
- **ARTICLE 2 : DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévus au Budget Primitif de la commune,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement,



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

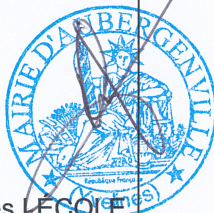
*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 20/02/26

Et publié le 20/02/26



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260218-DEL26_007C-